

1 juillet 2013 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Point de presse de M. François Hollande, Président de la République, sur le système d'écoutes américain et sur l'avis du Comité national d'éthique relatif à la loi Leonetti, à Lorient le 1er juillet 2013.

QUESTION : « Monsieur le Président, il semble que la France, comme l'Union européenne, ait été espionnée par les Américains. Déjà, avez-vous des nouveaux éléments sur ces faits ? Ensuite, comment envisagez-vous de réagir ? Dans ce contexte, faut-il, oui ou non, ouvrir les négociations sur l'accord de libre-échange ? »

LE PRÉSIDENT : « La presse a révélé qu'il y aurait eu un système d'écoutes, d'un service des États-Unis, qui aurait été mis en place pour surveiller les communications, davantage, de l'Union européenne et même de notre propre ambassade. J'ai donc demandé au ministre des Affaires étrangères de se mettre immédiatement en contact avec son homologue, John KERRY, pour avoir toutes les explications et toutes les informations.

De la même manière, il y aura une rencontre entre le ministre des Affaires étrangères et l'ambassadeur des États-Unis, pour faire valoir et faire savoir, que nous ne pouvons pas accepter ce type de comportement entre partenaires et alliés. Nous demandons donc confirmation ou infirmation, pour ne pas préjuger. Mais enfin les éléments sont déjà suffisamment réunis pour que nous demandions toutes les explications

Quelles seront les conséquences à tirer ?

D'abord que cela cesse dans les meilleurs délais, j'allais dire immédiatement. Ensuite, qu'on ne peut avoir de négociations, de transactions sur tout domaine, qu'une fois obtenues ces garanties. Pour la France, mais cela vaut pour toute l'Union européenne et pour tous les partenaires des États-Unis.

Nous savons bien qu'il y a des systèmes qui doivent contrôler, notamment pour la lutte contre le terrorisme. Mais je ne pense pas que ce soit dans nos ambassades ou dans l'Union européenne que ce risque existe.

QUESTION : « Sur la fin de vie, après l'avis du Comité d'éthique, est-ce que vous pensez toujours modifier la loi Leonetti ? Si oui, quand et de quelle ampleur pourraient être ces changements ? »

LE PRÉSIDENT : « Le Comité national d'éthique vient de formuler son avis. Il y a des pistes de réflexion particulièrement intéressantes, notamment sur les soins palliatifs, sur l'accompagnement de la fin de vie. Le Comité national d'éthique a souhaité ouvrir un débat public national. C'est également ma démarche. Au terme de ce débat il y aura donc, sans doute à la fin de l'année, un projet de loi qui en sortira, fort de tout ce qui aura été dit et précisé à l'occasion de cette réflexion nationale. »

QUESTION : « Et qui modifiera la loi Leonetti ? »

LE PRÉSIDENT : « Qui complètera, améliorera, la loi Leonetti, qui est déjà un premier pas dans la direction qui est celle de la dignité de la personne. Merci. »